



Informations concernant le CDI du collège

publié le 18/09/2020

A partir du lundi 21/09/2020,

► le CDI ouvre ses portes sur vos créneaux d'étude, entre 12h45 et 13h30 et durant la récréation de l'après-midi, selon les modalités suivantes :

1 créneau horaire = 1 niveau (les assistants d'éducation choisiront le niveau selon les emplois du temps des classes).

Même chose pendant la pause méridienne, pour chaque jour de la semaine correspond un niveau (le lundi les 5èmes, le mardi les 4èmes, le jeudi les 3èmes et le vendredi les 6èmes). Il faudra toujours s'inscrire sur le cahier à la vie scolaire.

► Les séances de recherches documentaires auront lieu au cdi avec toutes les classes de 6èmes une heure tous les 15 jours en demi-groupe.

► Les retours de prêts se font au CDI. Tous les documents retournés seront mis en quarantaine pendant 24h avant d'être remis en rayon.

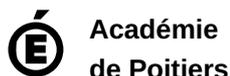
Le Padlet du CDI a également été mis à jour, vous pouvez vous y rendre en cliquant sur le lien suivant :

<https://padlet.com/jamonneau/9yxods...>

Mme JAMONNEAU, professeure-documentaliste du collège

Document joint

 le_cdi_open (PDF de 158.8 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.